

## Lettre d'information aux parents d'un enfant présentant des symptômes de COVID19 dans l'établissement

Madame, Monsieur,

Votre enfant a présenté ce jour des signes cliniques pouvant faire évoquer un COVID 19.

L'Agence Régionale de Santé (ARS), en lien avec le personnel de santé de l'éducation nationale, vous invite :

- A mettre en place immédiatement un isolement de votre enfant à votre domicile, jusqu'à la consultation médicale au cours de laquelle le médecin vous précisera s'il faut poursuivre cet isolement.
- A prendre un RDV chez un médecin sans délai, pour une consultation ou une téléconsultation. Ce médecin vous indiquera la conduite à tenir pour votre enfant et votre famille. Il prescrira s'il le juge nécessaire un test de dépistage (RT-PCR) et des masques de protection.
- A informer le directeur de l'établissement scolaire :
  - des conclusions du médecin à l'issue de la consultation ;
  - du résultat du test éventuellement réalisé.

Avec nos remerciements pour votre coopération, recevez, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.